



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
24 septembre 2010

**CONTACT:**

**À La Haye:** Oriane Maillet  
Directrice de communication  
CCPI

Tel: (+31) 70 311 10 82

E-mail: [maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)

**À New York:** Osvaldo Zavala  
Conseiller juridique  
CCPI

Tel: +1-646-465-8519

Email: [zavala@coalitionfortheicc.org](mailto:zavala@coalitionfortheicc.org)

**L'ONU OMET D’AFFIRMER SON SOUTIEN À LA JUSTICE POUR LES  
VICTIMES DU DARFUR**

*Une rencontre de haut niveau de l'ONU sur le Soudan omet de souligner  
l'importance de la justice, de la responsabilité et de la Cour pénale  
internationale pour la stabilité au Soudan*

**New York** - Le 24 septembre 2010, le Secrétaire général de l'ONU a organisé une rencontre de haut niveau sur la situation au Soudan. L'ONU a omis d'affirmer son soutien à la justice et la responsabilité en tant qu'éléments essentiels à la paix durable au Soudan, a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI).

La rencontre de haut niveau d'aujourd'hui sur la situation au Soudan s'est focalisée principalement sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le prochain référendum au Soudan, ainsi que sur la situation au Darfour et au Soudan en général. La Coalition note que la recherche de la justice et la lutte contre l'impunité sont inextricablement liés à l'obtention d'une paix durable au Soudan et déplore l'absence dans le communiqué final de la rencontre de toute référence à l'enquête en cours de la Cour pénale internationale (CPI) sur les crimes commis au Darfour et le besoin de justice pour les victimes.

Au contraire, le communiqué a salué les engagements du gouvernement du Soudan à mettre fin à l'impunité et amener les auteurs de crimes en justice. Cette déclaration est d'autant plus contrariante compte tenu de la récente décision judiciaire de la CPI du 25 mai 2010 informant le Conseil de sécurité de l'ONU du manque de coopération perpétuel de la part du gouvernement soudanais dans son enquête au Darfour, y compris leur refus d'arrêter ceux visés par la Cour.

De plus, le communiqué ne fait aucune référence à la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, demandant que la CPI examine la situation au Darfour afin de déterminer si des crimes avaient été commis, et requérant du

gouvernement du Soudan une pleine coopération avec la CPI en fournissant toute assistance nécessaire.

« La Coalition est choquée de constater que cette rencontre – à l'exception de quelques participants - a apparemment omis de réaffirmer l'importance de la responsabilité pour les crimes présumés de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis au Darfour pour lesquels la CPI a émis des mandats d'arrêt contre des membres du gouvernement de Khartoum, y compris du Président soudanais », a déclaré William R. Pace, coordinateur de la Coalition. « En permettant au gouvernement du Soudan de systématiquement éviter la justice et la responsabilité, la communauté internationale menée par les Nations Unies a fermé les yeux sur les centaines de milliers de femmes, enfants et hommes victimes des graves violations commises au Darfour. »

À cet égard, quand la Chambre préliminaire I a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre du Président el-Béchet, elle a noté qu'il n'y avait aucune indication que des procédures nationales soient conduites, ou aient été conduites, au niveau national à l'encontre de Omar Ahmad el-Béchet pour l'un des crimes contenus dans la demande de l'Accusation. Cette situation n'a pas changé. En outre, la Coalition a noté que même selon le rapport du panel de haut niveau de l'UA sur le Darfour présidé par l'ancien Président sud-africain M. Tabo Mbeki et approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA le 29 octobre 2009, « les responsables de crimes graves au Darfour sont majoritairement restés impunis et les besoins de guérison et de réconciliation sont restés en grande partie sans réponse. »

« Les observateurs de l'Accord de paix global qui sont également États parties au Statut de Rome, doivent également se rappeler que leur adhésion à la CPI suppose des devoirs et responsabilités qui ne peuvent être abrogés », a expliqué Stephen Lamony, officier de liaison pour l'Afrique et conseiller sur les pays en situation de la Coalition. « En manquant à faire référence à tout aspect de la poursuite de paix au Darfour, dont l'accès à la justice est étroitement lié, la rencontre de haut niveau a démontré ne pas servir la cause des victimes. »

Le 17 septembre 2010, la Coalition [a envoyé une lettre au Secrétaire général de l'ONU M. Ki-moon ainsi qu'à tous les participants de cette rencontre](#) les appelant à affirmer leur soutien à la justice en tant qu'élément essentiel à une paix durable au Soudan.

**Contexte:** L'enquête sur la situation au Darfour (Soudan) a officiellement été ouverte par le Procureur de la CPI le 6 juin 2005 après que la situation ait été déférée à la Cour par le Conseil de sécurité de l'ONU par le biais de la résolution 1593 le 31 mars 2005. Depuis, trois mandats d'arrêt publics ont été émis contre Ahmad Muhammad Harun, Ali Kushayb et Omar Hassan Ahmad el-Béchet. Aucun des mandats d'arrêt n'a été exécuté du fait que le gouvernement soudanais a ouvertement défié et constamment refusé de coopérer avec la Cour et la communauté internationale.

La CPI est la première cour internationale permanente compétente pour juger les individus accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. À ce jour, il existe 113 États parties. Le principe de complémentarité qui est au centre du mandat de la Cour prévoit que la Cour n'interviendra que si

les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter ou de poursuivre de tels crimes. La Cour a ouvert des enquêtes sur quatre situations: la République centrafricaine, le Darfour (Soudan), l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Elle a également émis douze mandats d'arrêt et une citation à comparaître . Deux procès sont en cours et un troisième devrait s'ouvrir en 2010. Le Bureau du Procureur a publiquement annoncé analyser au moins huit autres situations sur quatre continents, dont l'Afghanistan, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Géorgie, la Guinée et la Palestine.

*La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile de 150 pays oeuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.*

*Des ONG experts de la CCPI sont disponibles pour des interviews et commentaires. La liste est disponible sur demande : [maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)*

*Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de la Coalition:  
<http://www.coalitionfortheicc.org/>*

***Avis important:*** *La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un mouvement d'ONG indépendant, oeuvre pour l'établissement d'une Cour pénale internationale en tant qu'organisation internationale juste, efficace et indépendante. La Coalition dans son ensemble et son secrétariat ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver le renvoi d'une affaire, fournir un soutien juridique et autre au travail d'enquête, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts.*

###